Loi 12 Les fautes et le comportement antisportif

Lorsque le gardien a contrôlé le ballon, pendant combien de temps est-il autorisé à le conserver en mains ?

Depuis 1998, le gardien doit lâcher le ballon des mains au bout de 6 secondes, qu'il le fasse rebondir ou non. Il est considéré comme étant en possession du ballon dès qu'il a retrouvé ses appuis. C'est à partir de ce moment-là que l'arbitre commence à décompter. Cette correction fait partie de la série de modifications spécifiques au gardien de but, tout comme l'interdiction de toucher le ballon des mains sur une passe en retrait, action sanctionnée dès lors qu'elle est effectuée volontairement du pied par un partenaire ou sur une remise en touche. À l'inverse, les « quatre pas » ont été supprimés dans le but de permettre au gardien des relances plus rapides et plus efficaces.